

COMITÉ SYNDICAL DU 5 AVRIL 2024

De 14H00 à 17h30

En présentiel à AGEN



OUVERTURE DE LA SEANCE

- Délégués absents, excusés, ayant donné pouvoirs
- Vérification du quorum
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du Procès-verbal de séance de la dernière réunion du Comité Syndical

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE - A DELIBERER

- I.1 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 6 Mars 2024

ADMINISTRATION GENERALE RESSOURCES HUMAINES - DELIBERER

- II.1 - Rapport égalité femmes hommes
- II.2 - Modalité d'attribution du régime indemnitaire pour l'année 2024

FINANCES BUDGET - A DELIBERER

- III.1 - Approbation des comptes de gestion 2023
- III.2 - Approbation des comptes administratifs 2023
- III.3 - Affectation du résultat 2023
- III.4 - Budget principal - Approbation du budget primitif 2024 et du montant des contributions des collectivités membres
- III.5 - Budget annexe « Gestion d'étiage »
 - III.5.1 - Budget annexe « Gestion d'étiage » - Approbation du budget primitif 2024 et du montant des contributions des collectivités membres
 - III.5.2 - Programme d'actions et plan de financement - Gestion d'étiage - PGE
 - III.5.3 - Modalités de refacturation au budget annexe « Gestion d'étiage » des frais de personnel et charges de structure
 - III.5.4 - Participation des collectivités au budget annexe « Gestion d'étiage » 2023
- III.6 - Budget annexe « OUGC »
 - III.6.1 - Approbation du budget primitif 2024 budget annexe « OUGC »
 - III.6.2 - Modalités de refacturation au budget annexe « OUGC » des frais de personnel
 - III.6.3 - Versement d'une avance du budget principal au budget annexe « OUGC »
- III.7 - Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations suite au passage à la M57

ORDRE DU JOUR

PROGRAMME D'ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT - A DELIBERER

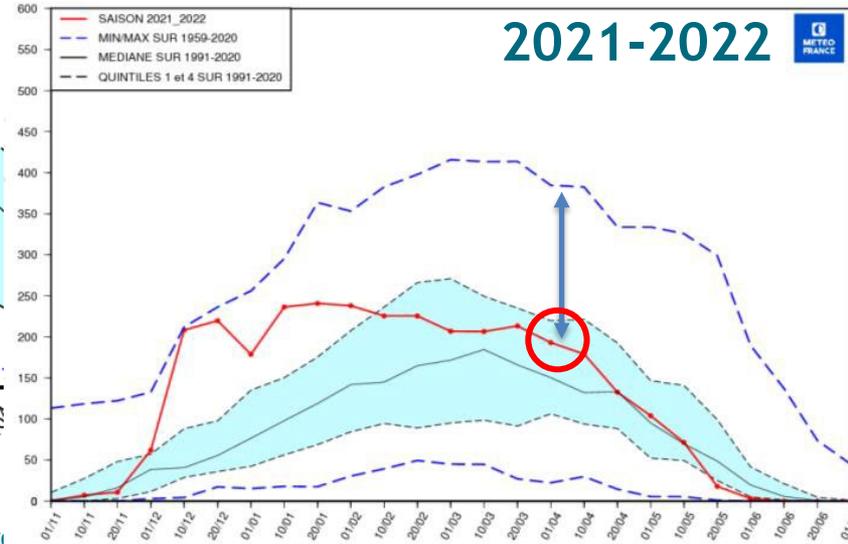
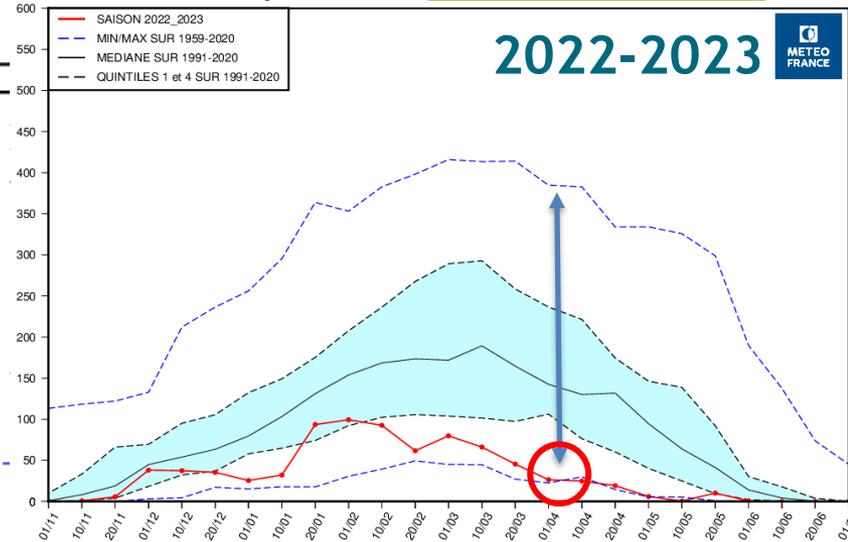
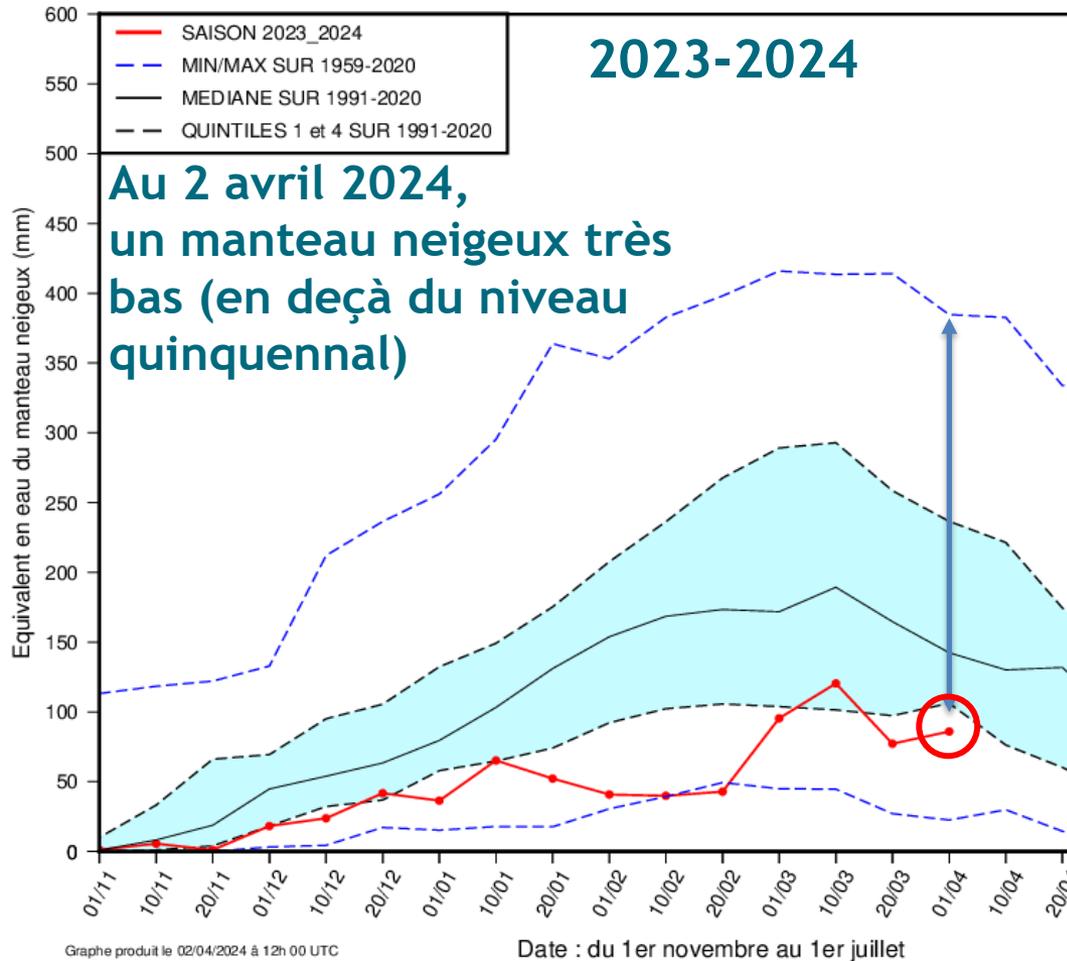
- IV.1 - Programme d'actions et plan de financement - SAGE « Vallée de la Garonne »
 - IV.1.1.1 - Animation générale - SAGE « Vallée de la Garonne »
 - IV.1.1.2 - Animation territoriale « Garonne débordante »
 - IV.1.1.3 - Animation « Eau-Aménagement-Urbanisme »
 - IV.1.1.4 - Animation territoriale « Coopération transfrontalière »
 - IV.1.2.1 - Action thématique « Déchets flottants »
 - IV.1.2.2 - Action thématique « Dynamique sédimentaire »
 - IV.1.2.3 - Animation thématique « Milieux aquatiques et humides »
 - IV.1.3 - LIFE Eau et climat
- IV.2 - Programme d'actions et plan de financement - Animation Natura 2000 « Garonne en Occitanie »
- IV.3 - Programme d'actions et plan de financement - Natura 2000 « Garonne en Nouvelle-Aquitaine »
- IV.4 - Programme d'actions et plan de financement - Observatoire Garonne
- IV.5 - Programme d'actions et plan de financement - Animation « Poissons migrateurs amphihalins »
- IV.6 - Programme d'actions et plan de financement du PEP PAPI Garonne Girondine
- IV.7- Programme d'actions et plan de financement - Communication générale

ZOOM SUR LA SITUATION NIVALE, HYDROLOGIQUE ET PIÉZOMÉTRIQUE AU 4 AVRIL 2024

Situation nivale, hydrologique et piézométrique

EQUIVALENT EN EAU DU MANTEAU NEIGEUX (MODELE SIM2)

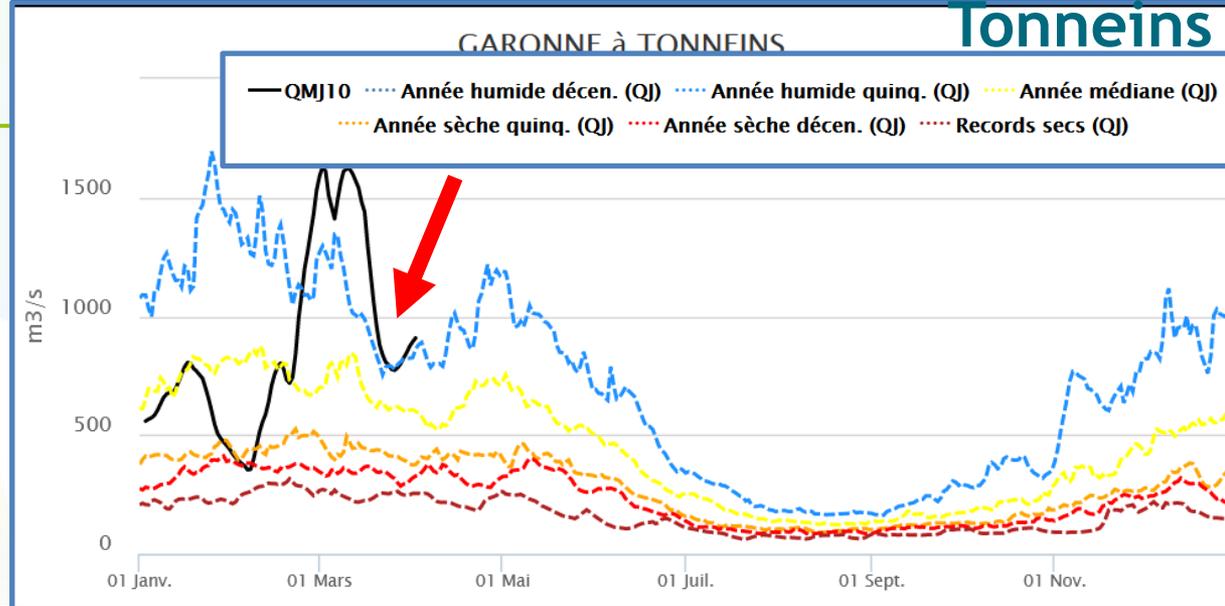
PYRENEES (Altitude > 1000 m.)



Graphie produit le 02/04/2024 à 12h 00 UTC

Situation nivale, hydrologique et piézométrique

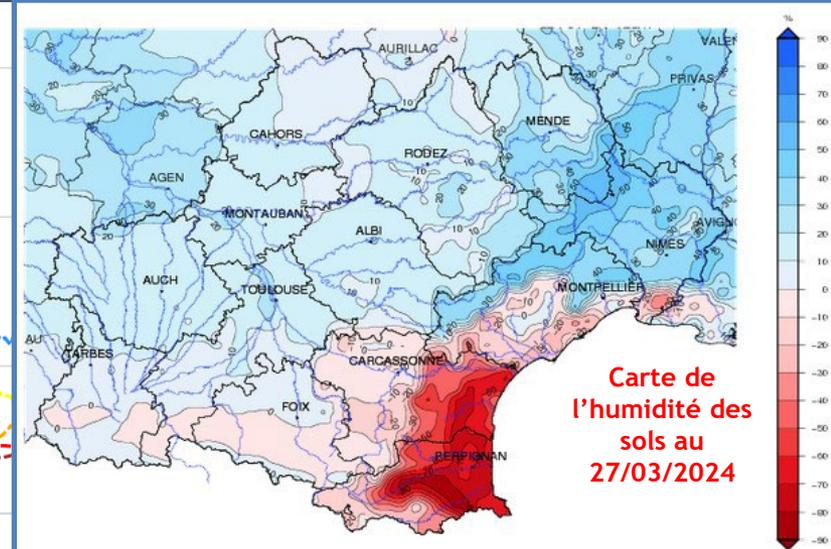
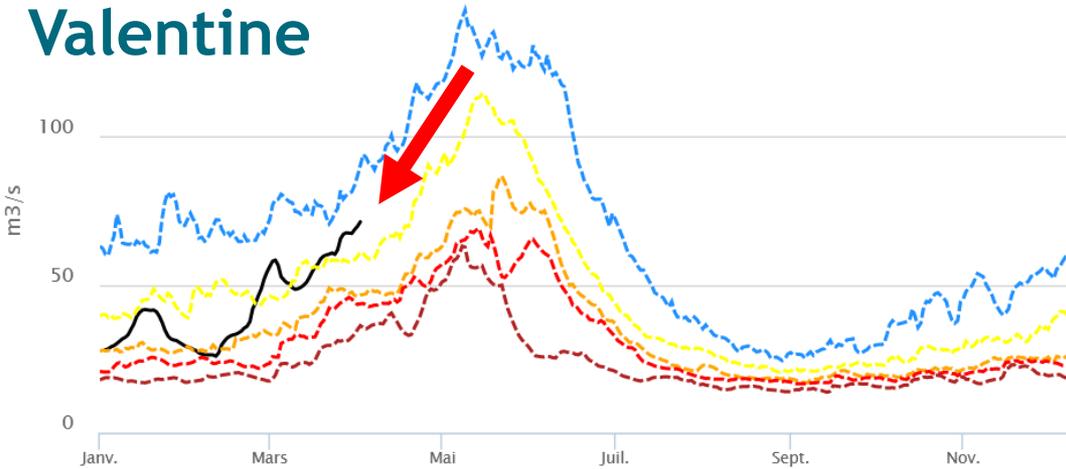
Tonneins



Au 4 avril, une tendance hydrologique plutôt favorable tant sur l'amont (au-dessus de la médiane) qu'en aval (quinquennale humide) grâce aux apports du Tarn/Aveyron et du Lot,..., mais attention au piémont pyrénéen et au bassin de l'Ariège particulièrement secs à la fin mars (carte en bas à droite)

GARONNE à ST-GAUDENS.Valentine

Valentine

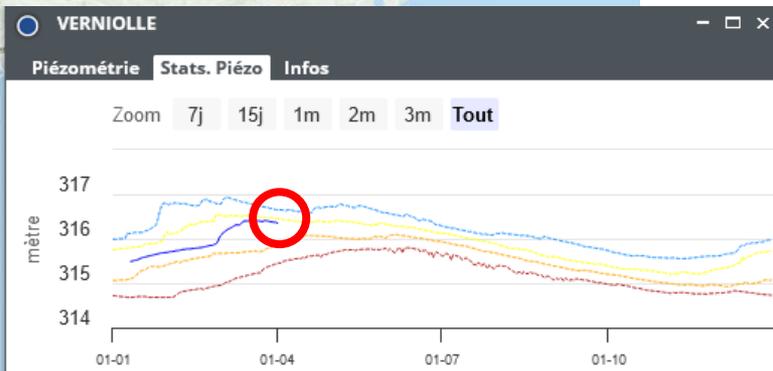
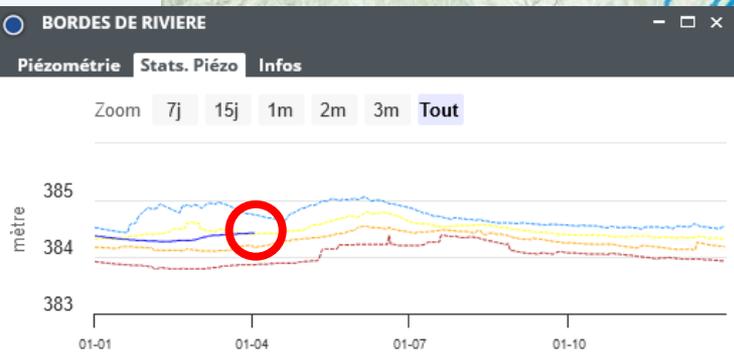
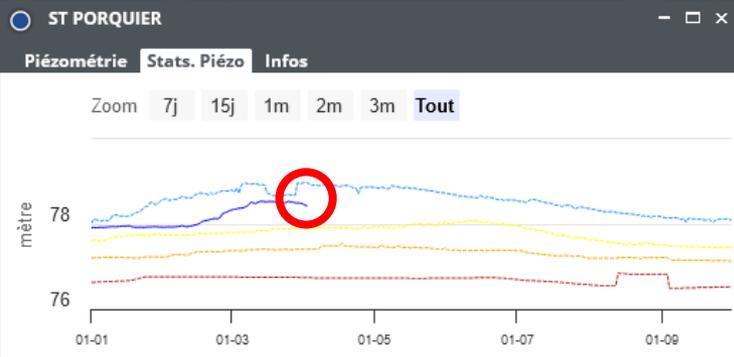
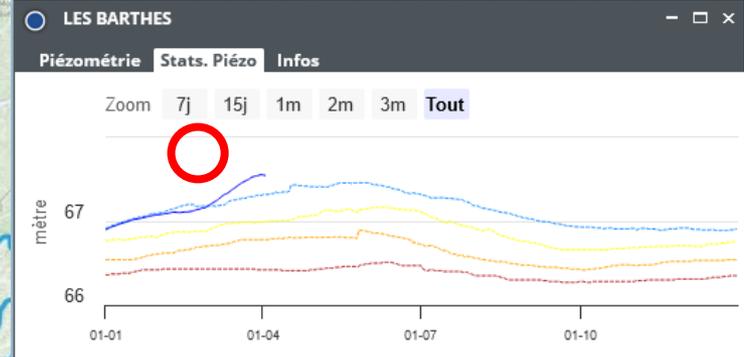
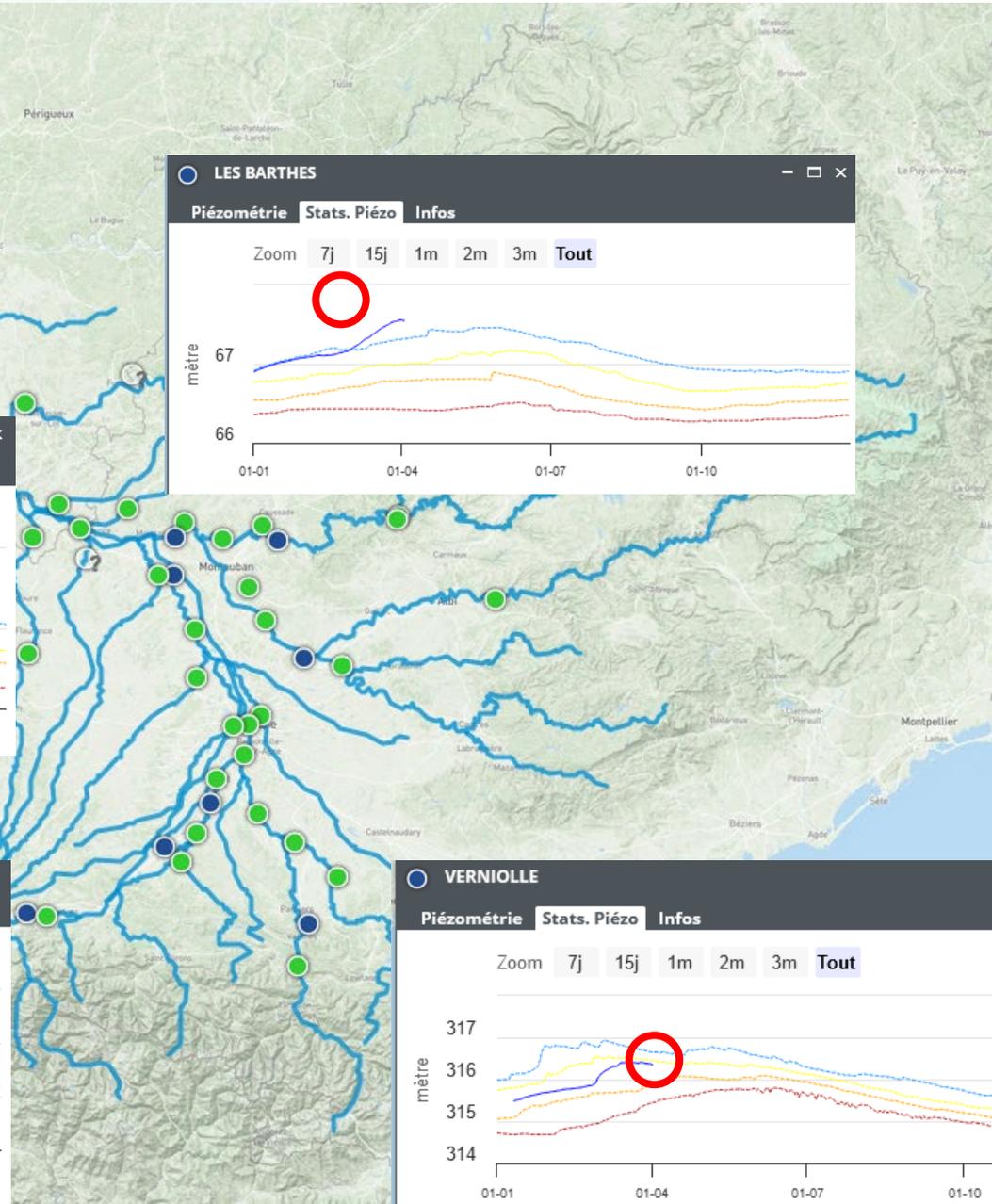


Carte de l'humidité des sols au 27/03/2024



Situation nivale, hydrologique et piézométrique

- Année humide cinq.
- Année médiane
- Année sèche cinq.
- Records secs
- Hauteur mesurée (Pj)



I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 6 MARS 2024

POUR APPROBATION

II - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

II.1 - Rapport égalité femmes hommes 2023

La Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes introduit l'obligation pour les **collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitants** de constituer un rapport annuel sur la situation en matière d'**égalité entre les femmes et les hommes**.

Ce rapport est présenté chaque année devant le Conseil Social Territorial (CST) propre à chaque collectivité. Pour les collectivités qui n'ont pas de CST (cas du SMEAG), ce rapport est transmis au Centre de gestion qui produit une synthèse et établit un panorama annuel en Haute-Garonne.

Outre un **état des lieux des emplois permanents**, ce rapport réitéré chaque année, doit comporter un **plan d'actions** et décrire les orientations pluriannuelles afin de :

- valoriser les actions portées l'année précédente,
- constater les avancées réalisées,
- identifier les points de vigilance et envisager de nouvelles perspectives.

Ce plan d'actions est inscrit dans les lignes directrices du SMEAG arrêtées au 1^{er} janvier 2021, notamment dans son annexe B.

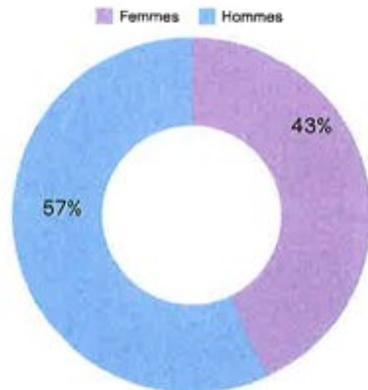
II - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

II.1 - Rapport égalité femmes hommes 2023

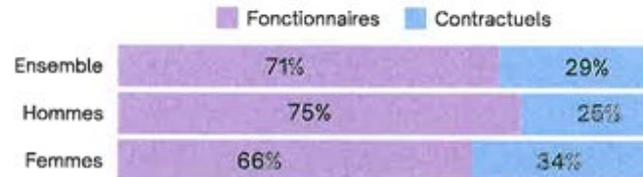
— Conditions générales d'emplois

Au 31/12/2023, la collectivité employait 6 femmes et 8 hommes sur emploi permanent.

Effectif sur emplois permanents : répartitions par genre



Répartitions par genre et par statut (emploi permanent)



→ 50% des femmes sont contractuelles sur un emploi permanent contre 50% des hommes

→ 50% des femmes sont sur un emploi CDI contre 50% des hommes

→ L'effectif total (20 agents) est composé à 65% d'hommes dont 54% d'entre eux sont contractuels et 46% sont des titulaires. Les femmes représentent 35% de l'équipe dont 43% sont contractuelles et 57% sont titulaires.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes 2023.

II - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

II.2 - Modalité d'attribution du régime indemnitaire pour l'année 2024

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 instaure le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Il est constitué de deux parts cumulables :

- D'une part, une **part fixe**, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions et à l'expérience,
- D'autre part, une **part variable**, le complément indemnitaire annuel (CIA), liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

L'instauration d'une enveloppe annuelle du régime indemnitaire permet d'une part d'avoir une vision globale et claire du régime de primes, d'autre part de gérer au plus juste la masse salariale.

Pour 2024, compte-tenu des règles précédemment établies le régime indemnitaire 2024 pour les agents titulaires et contractuels, toutes filières confondues, s'élève à **202 660€**.

Un arrêté individuel unique détermine, pour chaque agent, le montant effectif de son régime indemnitaire.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

III - BUDGETS - FINANCES

III.1 - Approbation des comptes de gestion 2023

Budget principal :

	Résultats antérieurs	Affectation N-1	Résultat de l'exercice en cours	Résultat global de clôture
Investissement	-1 472,42		-6 450,87	-7 923,29
Fonctionnement	196 134,97		-193 237,22	2 897,75
Total	194 662,55	0,00	-199 688,09	-5 025,54

Budget annexe « Gestion d'étiage »

	Résultats antérieurs	Affectation N-1	Résultat de l'exercice en cours	Résultat global de clôture
Investissement	-34 890,62		17 574,12	-17 316,50
Fonctionnement	173 001,15	34 890,62	-83 393,03	54 717,50
Total	138 110,53	34 890,62	-65 818,91	37 401,00

Ces résultats sont concordants avec les comptes administratifs.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

III - BUDGETS - FINANCES

III.2 - Approbation des comptes administratifs 2023

Budget principal :

Montants en € TTC	Résultats antérieurs	Affectation N-1	Résultat de l'exercice en cours	Résultat global de clôture	Affectation N	Restes à réaliser	
						Dépenses	Recettes
Investissement	-1 472,42		-6 450,87	-7 923,29		24 829,20	33 453,90
Fonctionnement	196 134,97		-193 237,22	2 897,75		15 336,62	75 462,50
Total	194 662,55	0,00	-199 688,09	-5 025,54	0,00	40 165,82	108 916,40

Le résultat global de l'exercice 2023 après reprise des résultats antérieurs, se présente de la façon suivante :

Excédent global de fonctionnement : 2 897,75 €
- Déficit global d'investissement : 7 923,29 €
= Déficit global de 5 025,54 €

III - BUDGETS - FINANCES

III.2 - Approbation des comptes administratifs 2023

Résultats budget principal 2014-2023 :

FONCTIONNEMENT

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Dépenses	2 046 780,36	1 616 408,55	1 355 875,65	1 468 803,36	1 531 408,98	1 792 159,40	1 641 739,79	1 664 216,20	1 835 204,93	2 183 755,29
Recettes	2 279 382,77	1 724 589,93	1 280 350,19	1 425 218,04	1 353 949,33	1 622 405,26	1 647 739,38	1 569 426,99	2 143 874,03	1 990 518,07
Résultat de l'exercice	232 602,41	108 181,38	-75 525,46	-43 585,32	-177 459,65	-169 754,14	5 999,59	-94 789,21	308 669,10	-193 237,22
Résultat cumulé	334 398,68	442 580,06	367 054,60	323 469,28	146 009,63	-23 744,51	-17 744,92	-112 534,13	196 134,97	2 897,75

III - BUDGETS - FINANCES

III.2 - Approbation des comptes administratifs 2023

Budget annexe « Gestion d'étiage »

Montants en € TTC	Résultats antérieurs	Affectation N-1	Résultat de l'exercice en cours	Résultat global de clôture	Affectation N	Restes à réaliser	
						Dépenses	Recettes
Investissement	-34 890,62		17 574,12	-17 316,50		0,00	0,00
Fonctionnement	173 001,15	34 890,62	-83 393,03	54 717,50	17 316,50	0,00	248 416,50
Total	138 110,53	34 890,62	-65 818,91	37 401,00	17 316,50	0,00	248 416,50

Le résultat global de l'exercice 2023 après reprise des résultats antérieurs (et avant affectation) se présente de la façon suivante :

Excédent global de fonctionnement : 54 717,50 €

- Déficit global d'investissement : 17 316,50 €

= Excédent global de 37 401,00 €

Le déficit de la section d'investissement (17 316,50 €) sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement au BP 2024 (soit un solde à reprendre de 37 401 €).

III - BUDGETS - FINANCES

III.2 - Approbation des comptes administratifs 2023

Résultats annexe « Gestion d'étiage » 2014-2023 :

FONCTIONNEMENT

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Dépenses	1 908 456,40	1 041 096,84	5 460 497,69	2 370 761,64	1 352 204,05	2 778 897,10	3 506 366,59	3 941 683,24	4 949 058,93	5 363 267,57
Recettes	2 586 970,66	2 831 610,43	3 679 203,05	2 574 311,61	2 315 993,41	2 885 586,47	3 665 444,37	3 880 749,80	3 267 912,26	5 279 874,54
Résultat de l'exercice	678 514,26	1 790 513,59	-1 781 294,64	203 549,97	963 789,36	106 689,37	159 077,78	-60 933,44	-1 681 146,67	-83 393,03
Affectation		110 623,07	0,00	0,00	20 332,44	15 269,00	33 467,00	13 034,00	13 034,00	34 890,62
Résultat cumulé	678 515,34	2 358 405,86	577 111,22	780 661,19	1 724 118,11	1 815 538,48	1 941 149,26	1 867 181,82	173 001,15	54 717,50

Le Président, après avoir présenté les comptes administratifs de l'exercice 2023 et conformément à la loi, quitte la séance lors du vote.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

III - BUDGETS - FINANCES

III.3 - Affectation du résultat 2023

Le compte administratif du budget annexe « Gestion d'étiage » faisant apparaître un déficit d'investissement de 17 316,50 €, il convient d'affecter une partie du résultat excédentaire de la section d'exploitation, s'élevant à 54 717,50 € à la couverture de ce déficit.

Le solde de l'excédent de fonctionnement sera repris au budget primitif 2024 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 37 401,00 €.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

III - BUDGETS - FINANCES

III.4.1 - Approbation du budget primitif 2024 - BP et du montant des contributions des collectivités

Le budget de fonctionnement s'établit à hauteur de **2 301 539,66 €** soit une augmentation limitée à 22 387,66 € par rapport au budget primitif de 2023, du fait des mesures suivantes :

- **baisse des charges à caractère général** de plus de 15 000 € malgré l'augmentation mécanique des frais de personnel de 38 500 €, des revalorisations des loyers et des frais de contrats de maintenance,
- **augmentation substantielle de recettes** de plus de 180 000 € par une recherche accrue de financement.

Et en tenant compte des contraintes suivantes:

- **en partant d'un résultat annuel de fonctionnement négatif** (- 193 237,22 €),
- **sans augmentation des contributions des collectivités.**

Il est entendu que ce budget primitif constitue une première étape pour 2024 et qu'il ne permet pas en l'état d'engager l'ensemble des actions qui serait souhaité.

Dépenses:

- La masse salariale 2024 reste contenue avec l'ouverture du poste de chargé de mission « eau et agriculture » (salaire chargé estimé à 60 K€/an) qui est repoussée pour le moment et le poste « migrants-qualité des eaux-NATURA 2000 » qui ne se fera que sur le dernier trimestre 2024,
- Les frais d'études sont circonscrits à ce stade à ceux relatifs aux études démarrées avant 2024 (études sur la dynamique sédimentaire, étude sur les plans d'eau en Lot et Garonne, étude LIFE « eau et climat », prestations sur le PEP PAPI Garonne girondine) ou sur lesquels un financement s'établit à 100 % (révision des DOCOB NATURA 2000).

III - BUDGETS - FINANCES

III.4.1 - Approbation du budget primitif 2024 - BP et du montant des contributions des collectivités

Le budget principal est équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 2 301 539,66 € selon le détail suivant :

Dépenses :

Montants en euros	BP 2023	BP 2024	Evol. BP 2023/ BP 2024
011 Charges à caractère général	908 308,00	795 719,02	-112 588,98 €
012 Charges de personnel	1 279 500,00	1 318 000,00	38 500,00 €
65 Autres charges de gestion courante	15 844,00	112 820,64	96 976,64 €
66 Charges financières	65 000,00	50 000,00	-15 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	0,00	1 000,00	1 000,00 €
042 Opérations d'ordre entre section	10 500,00	24 000,00	13 500,00 €
TOTAL	2 279 152,00	2 301 539,66	22 387,66

Recettes :

Montants en euros	BP 2023	BP 2024	Evol. BP 2023/ BP 2024
002 Solde d'exécution reporté de N-1	196 134,97	2 897,75	-193 237,22 €
013 Atténuations de charges	0,00	6 000,00	6 000,00 €
70 Produits des services, du domaine	417 403,03	419 089,32	1 686,29 €
74 Dotations et participations	1 604 969,00	1 789 452,59	184 483,59 €
75 Autres produits de gestion courante	50 645,00	60 100,00	9 455,00 €
042 Opérations d'ordre entre section	10 000,00	24 000,00	14 000,00 €
TOTAL	2 279 152,00	2 301 539,66	22 387,66

III - BUDGETS - FINANCES

III.4.1 - Approbation du budget primitif 2024 - BP et du montant des contributions des collectivités

Le budget principal est équilibré en section d'investissement à hauteur de **115 752,49 €** selon le détail suivant :

Dépenses :

Montants en euros	BP 2023	BP 2024	Evol. BP 2023/ BP 2024
001 Solde d'exécution reporté de N-1	1 472,42 €	7 923,29 €	6 450,87 €
13 Subventions d'investissement	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	7 000,00 €	32 829,20 €	25 829,20 €
21 Immobilisations corporelles	48 554,58 €	18 000,00 €	-30 554,58 €
27 Autres immobilisations financières	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
040 Opérations d'ordre entre section	10 000,00 €	24 000,00 €	14 000,00 €
TOTAL	67 027,00 €	115 752,49 €	48 725,49 €

Recettes :

Montants en euros	BP 2023	BP 2024	Evol. BP 2023/ BP 2024
10 Dotations, fonds divers, réserves (hors affectation)	9 722,00	2 918,59	-6 803,41 €
13 Subventions d'investissement	46 805,00	58 833,90	12 028,90 €
27 Autres immobilisations financières	0,00	30 000,00	30 000,00 €
040 Opérations d'ordre entre section	10 500,00	24 000,00	13 500,00 €
TOTAL	67 027,00	115 752,49	48 725,49 €

III - BUDGETS - FINANCES

III.4.1 - Approbation du budget primitif 2024 - BP et du montant des contributions des collectivités

Le budget primitif 2024 du budget principal s'équilibre globalement à **2 417 292,15 €** en dépenses et en recettes.

Le montant des cotisations des collectivités membres au titre de 2024 reste à 700 000 € se répartissant de la façon suivante :

EXERCICE 2024	COLLECTIVITES MEMBRES						
	REGIONS		DEPARTEMENTS				
	Occitanie	Nouvelle-Aquitaine	Haute-Garonne	Tarn-et-Garonne	Lot-et-Garonne	Gironde	
Clé Générale		30,00%	20,00%	18,00%	12,00%	11,00%	9,00%
Montants appelés	644 875 €	193 462,37 €	128 974,91 €	116 077,42 €	77 384,95 €	70 936,20 €	58 038,71 €
Clé inondations		18,50%	31,50%	6,25%	12,25%	14,50%	17,00%
Montants appelés	55 125 €	10 198,21 €	17 364,52 €	3 445,34 €	6 752,87 €	7 993,19 €	9 371,33 €
Clé territorialisée		30,00%	20,00%	18,00%	12,00%	11,00%	9,00%
1er terme - Clé générale 40 %	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2ème terme - 60 %	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Montant appelés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Cumul par Collectivités		203 660,57 €	146 339,43 €	119 522,76 €	84 137,81 €	78 929,39 €	67 410,04 €
Montant arrondi appelé	700 000 €	203 661 €	146 339 €	119 523 €	84 138 €	78 929 €	67 410 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

III - BUDGETS - FINANCES

III.4.1 - Approbation du budget primitif 2024 - BP et du montant des contributions des collectivités

Simulation de l'actualisation du montant des cotisations en tenant compte de l'inflation :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Sommes perçues	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	833 280,00 €	700 000,00 €	7 133 280,00 €
Indice INSEE de conversion	99,96 €	100,00 €	100,18 €	101,22 €	103,09 €	104,23 €	104,73 €	106,45 €	112,01 €	117,47 €	
Sommes actualisées	700 000,00 €	700 280,11 €	701 540,62 €	708 823,53 €	721 918,77 €	729 901,96 €	733 403,36 €	745 448,18 €	784 383,75 €	822 619,05 €	7 348 319,33 €
Ecart	0,00 €	-280,11 €	-1 540,62 €	-8 823,53 €	-21 918,77 €	-29 901,96 €	-33 403,36 €	-45 448,18 €	48 896,25 €	-122 619,05 €	-215 039,33 €

Les contributions devraient s'élever désormais à environ 823 € si elles avaient été actualisées chaque année du montant de l'inflation.

De 2014 à 2023, en cumulatif, cela représente un manque à gagner d'un peu plus de 215 K€ (malgré la contribution exceptionnelle de 2022 de 133 280 €) .

III - BUDGETS - FINANCES

III.5.1 - Approbation du budget primitif 2024 - BA « Gestion d'étiage » et du montant des contributions des collectivités membres

Le budget primitif 2024 du budget annexe « Gestion d'étiage » s'équilibre globalement à 7 284 861,50 € en dépenses et en recettes se répartissant selon le détail suivant :

Section de fonctionnement : 7 199 545 €

Dépenses	BP 2024	Recettes	BP 2024
Montants en euros		Montants en euros	
011 Charges à caractère général	5 394 750,48	002 Solde d'exécution reporté de N-1	37 401,00
012 Charges de personnel	280 827,92	70 Produits des services, du domaine	1 456 000,00
65 Autres charges de gestion courante	825 000,00	74 Dotations et participations	3 694 644,00
67 Charges exceptionnelles	19 312,00	78 Reprises sur provisions	2 000 000,00
022 Dépenses imprévues	0,00	042 Opérations d'ordre entre section	11 500,00
023 Virement à la section d'investissement	52 914,64		
68 Dotations aux provisions, dépréciations	615 239,96		
042 Opérations d'ordre entre section	11 500,00		
TOTAL	7 199 545,00	TOTAL	7 199 545,00

Section d'investissement : 85 316,50 €

Dépenses	BP 2024	Recettes	BP 2024
Montants en euros		Montants en euros	
001 Solde d'exécution reporté de N-1	17 316,50 €	10 Dotations, fonds divers, réserves (hors affectation)	3 585,36
21 Immobilisations corporelles	56 500,00 €	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	17 316,50
040 Opérations d'ordre entre section	11 500,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	52 914,64
		040 Opérations d'ordre entre section	11 500,00
TOTAL	85 316,50 €	TOTAL	85 316,50

III - BUDGETS - FINANCES

III.5.1 - Approbation du budget primitif 2024 - BA « Gestion d'étiage » et du montant des contributions des collectivités membres

Modalités financières exceptionnelles pour l'année 2024

Il est proposé, à titre **exceptionnel pour cette année**, de faire appel à plusieurs modalités de financement pour les déstockages qui constituent la principale dépense de ce budget annexe (4 772 500 €).

Trois modalités de calcul sont définies en fonction de la sévérité des étiages pour chacune des tranches de volumes mobilisées :

- **Pour les premiers 35 hm³ déstockés**, outre les produits de la redevance qui s'établissent à 1 456 K€ en moyenne sur les six dernières années, les recettes restent basées sur des **taux de financements classiques** à savoir :
 - 10 % des collectivités sur le facturé,
 - 50 % de l'agence de l'eau sur le facturé,
- **Pour les volumes déstockés au-delà de 35 hm³ et inférieurs à 53 hm³**, il sera fait appel à un **taux de financement majoré de la part de l'agence de l'eau** ce qui amène à :
 - 10 % des collectivités sur le facturé,
 - 60 % de l'agence de l'eau sur le facturé (au lieu de 50 % pour les volumes jusqu'à 35 hm³),
- Et enfin, **pour les volumes déstockés au-delà de 53 hm³**, en plus de l'accompagnement majoré de l'agence de l'eau, un **effort sera demandé aux collectivités** permettant d'atteindre :
 - 12 % des collectivités sur le facturé (au lieu de 10 % pour les volumes en deçà de 53 hm³),
 - 60 % de l'agence de l'eau sur le facturé.

III - BUDGETS - FINANCES

III.5.1 - Approbation du budget primitif 2024 - BA « Gestion d'étiage » et du montant des contributions des collectivités membres

Reconstitution de ressources financières mobilisables en cas de sécheresses successives par une avance remboursable auprès de l'agence de l'eau

Les années humides 2014 et 2015 avaient permis de générer de la trésorerie et de constituer une provision budgétaire pour risques à hauteur de 2 M€ visant à compenser un déficit qui arriverait lors de deux années sèches successives. Telle a été la situation en 2022 et 2023 avec des déstockages records et un déficit financier cumulé intégrant 2021 de 1 828 173 €. Les marges de manœuvres financières sont donc très réduites actuellement si une ou plusieurs années sèches venaient encore à se succéder.

Afin d'anticiper des besoins de déstockages récurrents importants (en lien avec le changement climatique), et en complément de l'augmentation de la redevance à étudier pour 2025, il est proposé de solliciter **l'agence de l'eau pour disposer d'une avance remboursable sans frais de 2 M€**. Cet apport financier permettra de répondre aux besoins de déstockages tant pour les usages que pour les milieux lors de plusieurs années sèches qui se répèteraient (pour rappel en 2023, 15 hm³ ont été déstockés sur le seul mois d'octobre).

Il vous est proposé de:

AUTORISER le Président à effectuer la demande d'avance remboursable de 2 M€,

AUTORISER le Président à déterminer la durée de remboursement de cette avance (entre 10 ans et 20 ans) ainsi que le différé d'amortissement (entre 1 et 3 ans, période durant laquelle aucun remboursement ne s'effectue) et à signer tous documents s'y rapportant,

III - BUDGETS - FINANCES

III.5.1 - Approbation du budget primitif 2024 - BA « Gestion d'étiage » et du montant des contributions des collectivités membres

Le montant des cotisations des collectivités membres au titre de l'acompte sur les dépenses du budget annexe « Gestion d'étiage » pour l'exercice 2024 s'établit à **332 330 €** conformément au tableau ci-dessous :

	Occitanie	Nouvelle-Aquitaine	Haute-Garonne	Tarn-et-Garonne	Lot-et-Garonne	Gironde
Clé de répartition	31,50%	18,50%	17,00%	14,50%	12,25%	6,25%
Montants dus	104 683,95 €	61 481,05 €	56 496,10 €	48 187,85 €	40 710,43 €	20 770,63 €
Montants arrondis appelés:	104 684 €	61 481 €	56 496 €	48 188 €	40 710 €	20 771 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

III - BUDGETS - FINANCES

III.5.2 - Programme d'actions et plan de financement - PGE Garonne-Ariège - Gestion d'étiage

En 2024, le PGE Garonne-Ariège 2018-2027 et la DIG Garonne 2014-2028 rentrent dans leur 7e année et 11e année de mise en œuvre.

La gestion d'étiage regroupe trois grandes opérations :

1. La gestion opérationnelle du soutien d'étiage (préparer, négocier, conduire, bilan),
2. La récupération des coûts du dispositif de Gestion d'étiage (redevance pour service rendu),
3. La mise en œuvre des 42 mesures et 31 projets inscrits au PGE Garonne-Ariège.

Sur les 42 mesures et 30 projets : 74 % des mesures et 85 % des projets sont d'ores-et-déjà engagés de façon pluriannuelle (par une dizaine de maîtres d'ouvrages).

Le dispositif vise :

- au respect des objectifs de débit du Sdage Adour-Garonne (résorption des déficits),
- à la limitation des défaillances par rapport aux seuils réglementaires de débit,
- à la sécurisation des prélèvements, dont ceux liés à l'AEP (éviter les conflits entre usages),
- à la limitation des impacts sur la biodiversité,
- À la tenue du DCR à Tonneins en lien avec la qualité de l'estuaire.

Le PGE Garonne-Ariège constitue le volet « étiage » du SAGE Vallée de la Garonne.

III - BUDGETS - FINANCES

III.5.2 - Programme d'actions et plan de financement - PGE Garonne-Ariège - Gestion d'étiage

En 2024, la mise en œuvre du PGE Garonne-Ariège mobilise :

- 2,70 ETP (pôle technique) : B. Leroy, N. Cardot, S. Marliac, L. Guyot et F. Guyomard
- 0,35 ETP (pôle ressource) : F. Solacroup, D. Estragnat, L. Giordana, M. Ginesta, secrétariat

Parmi les projets inscrits au PGE Garonne-Ariège, nous pouvons citer sur 2024 :

- **Gestion d'étiage**, aide à la mise en œuvre et données (projets 1 à 7, 13, 26 et 29):

En 2024, plusieurs accords sont en renouvellement : EDF, Filhet, Montbel (indisponible), retenues du Touch. Jusqu'à 5 hm³ de volume en plus recherchés. Renégociation des conventions avec Météo-France à l'échelle interbassins. Protocoles interbassins opérationnels (« Garonne-Lot-Tarn » et « Garonne-Neste-Gascogne »),

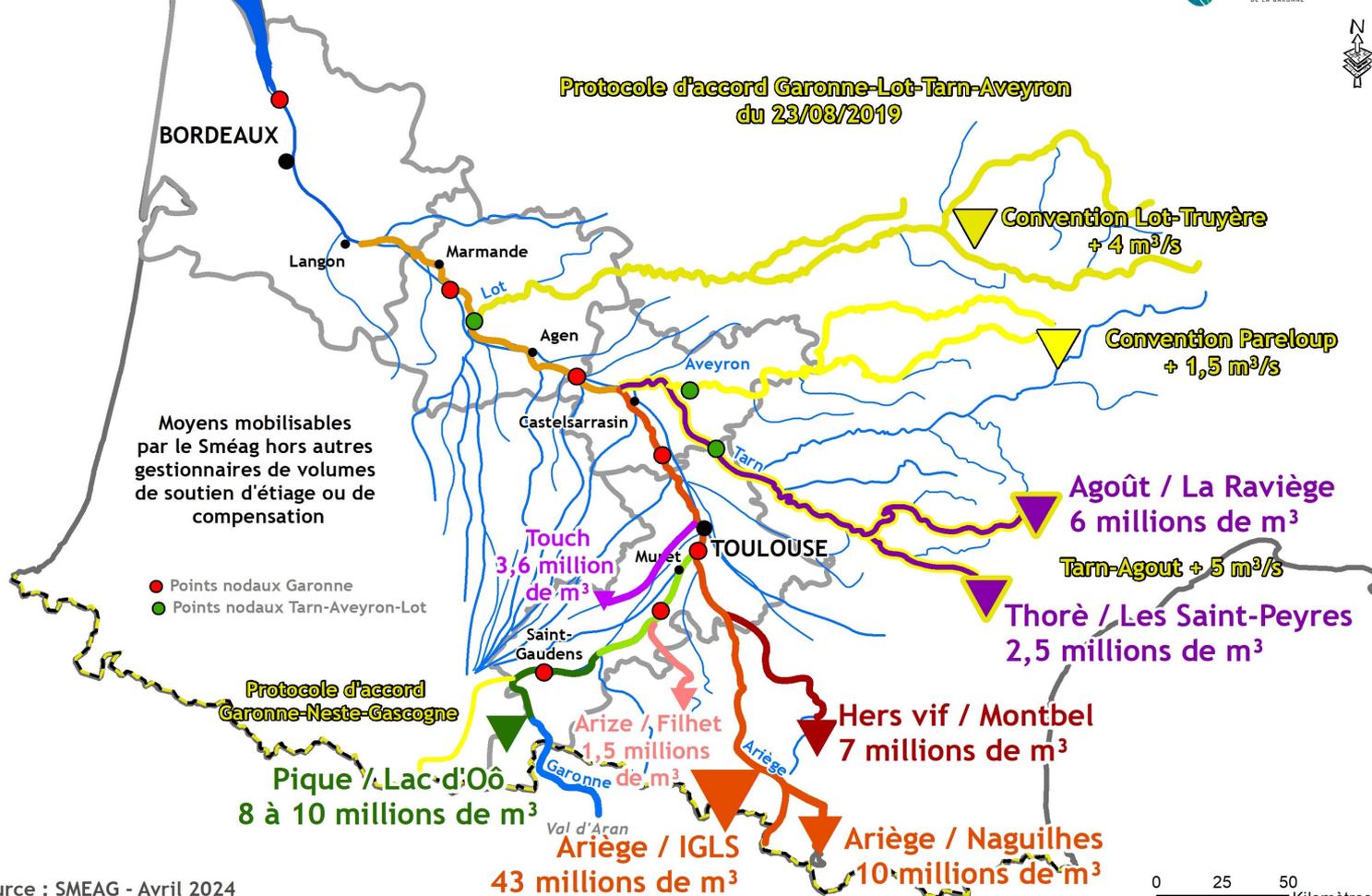
- **Nouveau modèle économique du soutien d'étiage** (expérimentation Garonne) :
- Réflexion pilotée par l'AEAG, ainsi que sur la réflexion relative au « **mix de solutions** » et mise à jour de la feuille de route des EPTB (Garonne),
- Mise en œuvre de la **récupération des coûts** :
 - Tenue de la commission des usagers redevables au « 1^{er} semestre » 2024,
 - Préparer le financement des campagnes à venir, dont 2025,
 - DIG Garonne échue en 2028 (il faut 2 ans pour retourner en enquête publique)

III - BUDGETS - FINANCES

III.5.2 - Programme d'actions et plan de financement - PGE Garonne-Ariège - Gestion d'étiage

PGE
Garonne-Ariège
Réseau étiage Garonne®

Ressources pour le soutien d'étiage 2024



Source : SMEAG - Avril 2024



SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET D'AMÉNAGEMENT DE LA GARONNE



III - BUDGETS - FINANCES

III.5.2 - Programme d'actions et plan de financement - PGE Garonne-Ariège - Gestion d'étiage

- **Ramage** (projet 12 du PGE) : recharge de la nappe alluviale en Lot-et-Garonne
Programme pluriannuel financé par l'Europe et l'agence de l'eau 2024 : 2^e phase d'expérimentation de la recharge de la nappe alluviale de la Garonne. Six sites sélectionnés sur les trois secteurs situés en Lot-et-Garonne (rive Gauche du fleuve de part et d'autre du point nodal de Tonneins)
- **ClimAlert** (projet 14 du PGE) :
Identification des zones à risques de ruissellement (Garonne-Ariège, Tarn-Aveyron, Gascogne)
Cartographie de risque terminée : cartes 2015-2023 - Cartes 2024-2025 à envisager
Outil d'analyse automatique des parcelles à « risque récurrent » en cours (aide aux utilisateurs des cartes de diagnostic et des programmes à engager : structures Gemapi, chambres d'agriculture, Départements, ...) => travail avec les CD 32 et 82 en cours
- **Analyse hydrologique et des valeurs des DOE actuels** (mesure M 3 du PGE)
Expertise interbassins (Garonne-Ariège, Tarn-Aveyron, Gascogne, Lot)
Édition des chroniques de débits naturels reconstituées sur différentes chroniques
Analyse de la stationnarité des débits
Analyse de la pertinence des valeurs de débits de référence
- Poursuite des **analyses sociologiques** en relation avec la gestion d'étiage du fleuve (projet 16)
- **Limitation des variations brusques de débit** (projets 22 et 24) et renforcement réseau hydrométrique en étiage (projet 10)

III - BUDGETS - FINANCES

III.5.2 - Programme d'actions et plan de financement - PGE Garonne-Ariège - Gestion d'étiage

- Valorisation des deux outils « Webcam Garonne en direct » : Bazacle et Tonneins (projet 15)

01-04-2024 18:14:47



III - BUDGETS - FINANCES

III.5.3 - Modalités de refacturation au budget annexe « Gestion d'étiage » des frais de personnel et charges de structure

La refacturation des frais de personnel se fait actuellement de la façon suivante :

- Mensuellement, pour les agents affectés exclusivement à la gestion d'étiage,
- Trimestriellement, ou annuellement, pour le personnel (technique et administratif), partiellement affecté à la gestion d'étiage.

Pour simplifier cette gestion et sa traçabilité, il est proposé que les dépenses de personnel (technique et administratif) affecté à la gestion d'étiage, fassent l'objet d'une refacturation trimestrielle au budget annexe, au *pro rata temporis*, au vu d'un tableau récapitulatif des temps effectivement passé par chaque agent.

S'agissant des frais de structure, il est également proposé d'en simplifier le calcul et de les refacturer annuellement sur la base d'une quote-part fixée à 25 % des charges du personnel constatées sur le budget annexe.

Il est proposé d'acter de ces modalités de remboursement du budget annexe « Gestion d'étiage » vers le budget principal à compter de l'exercice 2024.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

III - BUDGETS - FINANCES

III.5.4 - Participation des collectivités au budget annexe « Gestion d'étiage » 2023

L'appel à cotisation des collectivités pour 2023 (2ème acompte et participation au séminaire) au titre des dépenses du budget annexe « Gestion d'étiage » s'établit à 241 453 € conformément au tableau ci-dessous :

		Occitanie	Nouvelle-Aquitaine	Haute-Garonne	Tarn-et-Garonne	Lot-et-Garonne	Gironde
Clé de répartition		31,50%	18,50%	17,00%	14,50%	12,25%	6,25%
Solde participations 2023 :	227 704 €	71 727 €	42 125 €	38 710 €	33 017 €	27 894 €	14 232 €
Séminaire :	13 748 €	4 331 €	2 543 €	2 337 €	1 993 €	1 684 €	859 €
Montants arrondis appelés:	241 453 €	76 058 €	44 669 €	41 047 €	35 011 €	29 578 €	15 091 €

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

II - BUDGETS - FINANCES

III.6.1 - Approbation du budget primitif 2024 - Budget annexe O.U.G.C.

Les missions exercées par le SMEAG sont celles prévues à l'article R211-112 du Code de l'Environnement :

- Déposer la demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP),
- Rédiger le règlement intérieur qui précise l'ensemble du fonctionnement de l'OUGC,
- Mise en place de la gouvernance de l'OUGC : assemblée décisionnaire, bureau, commission,
- Arrêter un Plan Annuel de Répartition (PAR) du volume d'eau entre les préleveurs irrigants, ainsi que les règles pour adapter cette répartition en cas de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau,
- Donner son avis au Préfet sur tout projet de création d'un ouvrage de prélèvement sur son périmètre,
- Elaborer, avant le 31 janvier un rapport annuel de bilan de campagne.

Les missions sont réalisées en interne, à hauteur de 0,5 ETP, soit 100 jours, valorisé à 47 007,06 €. Le recrutement d'un technicien en 2024 est également prévu pour un montant prévisionnel estimé à 21 047,36 €.

Ces frais feront l'objet d'une refacturation au budget principal au *prorata temporis* au vu d'un tableau récapitulatif des temps effectivement passé par chaque agent.

20 000 € sont inscrits en vue de disposer d'un logiciel spécifique de gestion de données.

II - BUDGETS - FINANCES

III.6.1 - Approbation du budget primitif 2024 - Budget annexe O.U.G.C.

L'ensemble des coûts de fonctionnement et d'investissement est couvert par :

- la somme de 79 164 € correspondant aux subventions attendues de la part de l'Agence de l'Eau (70 % soit 69 268,50 €) et de l'Etat (10 % soit 9 855 €),
- les redevances récupérées auprès des préleveurs irrigants pour un montant prévisionnel de 19 791 €.

Toutefois, dans l'attente de l'encaissement de ces recettes, une avance remboursable de 30 000 € est mise en place entre le budget principal et le budget annexe « OUGC ».

Le remboursement de cette avance se fera annuellement et dans un délai maximum de 4 années, soit au plus tard le 31 décembre 2028.

II - BUDGETS - FINANCES

III.6.1 - Approbation du budget primitif 2024 - Budget annexe O.U.G.C.

Section de fonctionnement

Dépenses Montants en euros	BP 2024	Recettes Montants en euros	BP 2024
011 Charges à caractère général	10 900,00	70 Produits des services, du domaine	19 791,00
012 Charges de personnel	68 055,00	74 Dotations et participations	79 164,00
65 Autres charges de gestion courante	20 000,00		
TOTAL	98 955,00	TOTAL	98 955,00

Section d'investissement :

Dépenses Montants en euros	BP 2024	Recettes Montants en euros	BP 2024
16 Emprunts et dettes assimilées	30 000,00	16 Emprunts et dettes assimilées	30 000,00
TOTAL	30 000,00	TOTAL	30 000,00

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

III - BUDGETS - FINANCES

III.6.2 - Modalités de refacturation au budget annexe « OUGC » des frais de personnel

Considérant la nécessité d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes au portage de l'OUGC Garonne Aval par le SMEAG, il est proposé de refacturer au budget annexe « OUGC », les dépenses de personnel (technique et administratif) comptabilisées sur le budget principal et partiellement affecté aux missions relevant du budget annexe « OUGC » au *prorata temporis* à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cette refacturation pourrait intervenir à la fin de chaque exercice au vu d'un état récapitulatif des temps effectivement passés par les agents du SMEAG (technique et administratif) au titre des missions relevant du budget annexe « OUGC ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

III - BUDGETS - FINANCES

III.6.3 - Versement d'une avance du budget principal au budget annexe « OUGC »

Afin de permettre au budget OUGC de fonctionner dans l'attente de l'encaissement des recettes inscrites au budget primitif (redevances et subventions de l'Etat et de l'Agence de l'eau), il est proposé de verser une avance remboursable de 30 000 € du budget principal.

Le remboursement de cette avance se fera annuellement en fonction des encaissements de redevances et subventions de l'Etat et de l'Agence de l'eau.

Le délai maximum pour rembourser l'avance en totalité est fixé à 4 années, soit au plus tard le 31 décembre 2028.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

III - BUDGETS - FINANCES

III.7 - Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations suite au passage à la M57

- Seuil d'enregistrement en immobilisation est fixé à 500 € TTC
- Méthode de l'amortissement linéaire au *prorata temporis*
- Amortissement des biens de faible valeur (< 4 000 € TTC) en totalité en N+1
- Date de mise en service du bien = date d'émission du mandat d'acquisition de l'immobilisation
- Nouvelles durées

III - BUDGETS - FINANCES

III.7 - Méthode d'amortissements suite au passage à la M57

Approbation des nouvelles durées:

Libellé	Compte	Durée d'amortissement	Compte d'amortissement associé
Immobilisation de faible valeur	Biens de faible valeur < 4 000 € TTC		
Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	10	28181
Autres matériels de bureau et mobiliers	21848	10	281848
Installations, matériel et outillage technique - Outillage et petits matériels	21578	5	281578
Autres installations, matériel et outillage techniques	2158	5	28158
Autre matériel informatique	21838	5	281838
Matériel de téléphonie	2185	5	28185
Autres immobilisations corporelles	2188	5	28188
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires - Concessions et droits similaires	2051	5	28051
Frais d'études	2031	3	28031

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLANS DE FINANCEMENT

IV.1.1.1 - Programme d'actions et plans de financement - SAGE - Animation générale

4^{ème} année de mise en œuvre, mi-parcours, orientations données par la CLE le 15 février :

- Activation des groupes de travail thématiques en tant que de besoin (gestion quantitative - DOE et NME, zones humides, DPF, dynamique sédimentaire,... et mobilisation des 6 commissions géographiques présidées par les Vice-présidents de la CLE ; référents territoriaux dans les services,
- Accent sur l'accompagnement amont des projets pour une bonne application des règles du SAGE (zones humides, ruissellement),
- Montée en puissance de l'Inter-SAGE Garonne avec la mise en place de l'Entente des Présidents des CLE et la mise en réseau des cellules d'animation,
- Préparation de la révision du SAGE (2025-2027),
- Mise en œuvre des études, actions et mobilisation des partenaires (étude plans d'eau, candidature LIFE Nature Garonne en lien avec Natura 2000, ...).

L'animation est estimée à 4,23 ETP valorisés à **324 676,02 €** (y compris frais indirects 20 %)

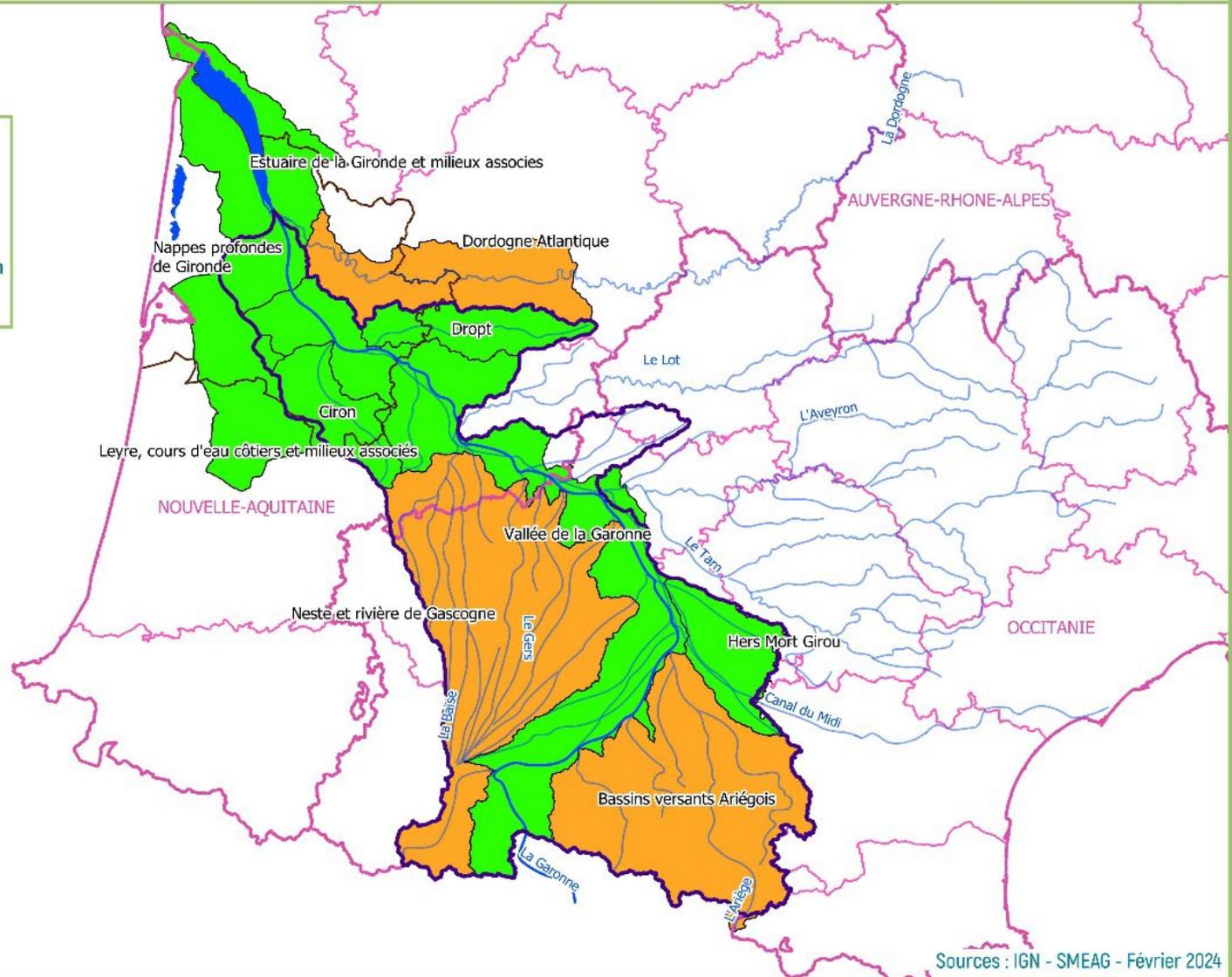
Le montant des prestations nécessaires est estimé à **58 410 € TTC**

SAGE de la commission territoriale Garonne



© SMEAG
© IGN

- Garonne et ses affluents
- Limites régionales
- Limites départementales
- Commission Territoriale
- SAGE approuvé
- SAGE en cours d'élaboration
- SAGE approuvé portant sur les eaux souterraines

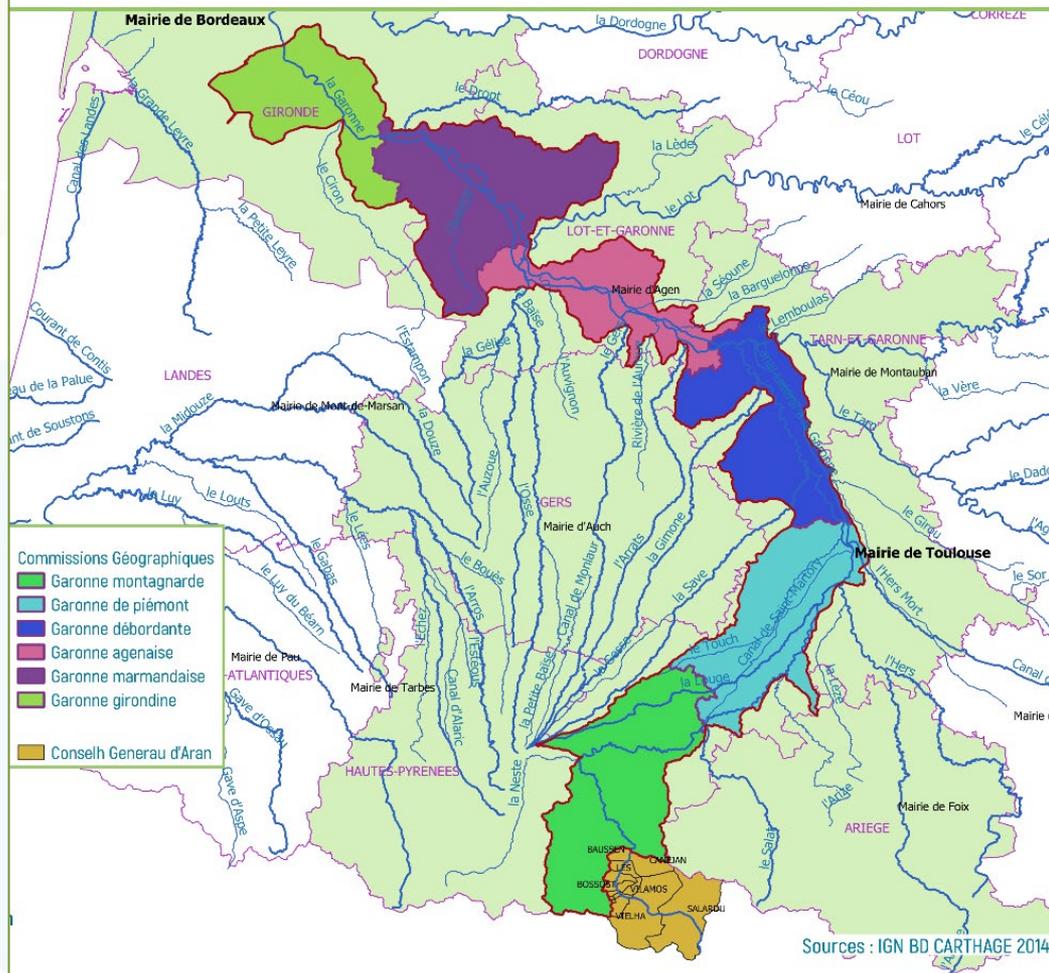


0 20 40 60 80 km



Sources : IGN - SMEAG - Février 2024

Commissions Géographiques du SAGE Vallée de la Garonne



• Présidences :

- Transfrontalier et Commission 1 : M. Fréchou (SMGA)
 - Commission 2 : M. Fabre (SMEAG)
 - Commission 3 : M. Belloc (CD82)
 - Commission 4 : M. Vo Van (CD47)
 - Commission 5 : M. Bilirit (VGA)
 - Commission 6 : M. Gillé (CD33)
- Les Présidents de commissions sont Vice-présidents de la CLE

IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLANS DE FINANCEMENT

IV.1.1.1 - Programme d'actions et plans de financement - SAGE - Animation générale

L'animation et les prestations peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de :

- Subvention animation : 70 % des salaires chargés y compris frais indirects, 50% pour l'animation relative à la gestion quantitative
- Subvention prestations : 50 % du montant HT (70% pour étude plan d'eau)

SAGE 2024 - ANIMATION GENERALE

Coût total de l'action € TTC	Animation		Frais de structure	Prestations en € TTC*
	En ETP	En € TTC		
383 086	4,230	270 563,35	54 112,67	58 410,00

ont 44 910 € au titre de l'étude sur les plans d'eau (dont 13 320 € mandatés en 2023)

Financiers	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Animation + frais de structure	Prestations HT	Animation + frais de structure	Prestations HT	Animation + frais de structure	Prestations HT		
AEAG	70,00%		274 357		192 050		192 050	
AEAG	50,00%		50 319		25 160		25 160	
AEAG (étude sur les plans d'eau)		70,00%	0	37 425	0	26 198	26 198	
AEAG		50,00%	0	11 250	0	5 625	5 625	
Financement extérieur							249 032	65,01%
Autofinancement							134 054	34,99%
Coût total							383 086	100,00%

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLANS DE FINANCEMENT

IV.1.1.2 - Programme d'actions et plans de financement - SAGE - Animation Garonne débordante

Animation territoriale - Commission géographique n° 3 :

- Accompagnement du bloc communal dans la structuration de la GEMAPI sur la Garonne,
- 6 EPCI impliqués, engagés au travers d'une charte de coopération et d'un groupement de commande,
- 2 démarches :
 - Etude préalable à un PEP-PAPI et un PPG sur la Garonne : procédure de commande publique en cours ; animation COTECH - COPIL, appui technique
 - Elaboration d'un PPG affluents : coopération en régie, appui méthodologique
- Préparation de la priorisation d'animation et de gestion des zones humides pour alimenter ces deux démarches ; application de la Charte Garonne et confluences sur le DPF

L'animation est estimée à 0,35 ETP valorisés à **21 545,49 €** (y compris frais indirects 20%),
Le montant des prestations nécessaires est estimé à **1 500,00 € TTC**

IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLANS DE FINANCEMENT

IV.1.1.2 - Programme d'actions et plans de financement - SAGE - Animation Garonne débordante

L'animation et les prestations peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de :

- Subvention animation : 70 % des salaires chargés y compris frais indirects,
- Subvention prestations : 50 % du montant HT.

SAGE - Action Garonne débordante

	Animation		Frais de structure 20%	Prestations
	En ETP	En € TTC		
23 045	0,350	17 954,58	3 590,92	1 500,00

Financiers	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation + frais de structure 20 %	Prestations	Animation + frais de structure 20 %	Prestations	Animation + frais de structure 20 %	Prestations		
AEAG	70,00%			21 545	15 082		15 082	
AEAG		50,00%				625	625	
Financement extérieur							15 707	68,16%
Autofinancement							7 339	31,84%
Coût total							23 045	100,00%

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLANS DE FINANCEMENT

IV.1.1.3 - Programme d'actions et plans de financement - SAGE - Animation « EAU »

Animation « eau-aménagement-urbanisme » visant à promouvoir l'intégration des politiques de l'eau dans les politiques d'aménagement et d'occupation des sols (OG III du SAGE).

En 2024 :

- Renforcer l'accompagnement des 15 SCoT et 23 PLUi pour assurer en amont une compatibilité avec le SAGE, en lien avec les CAUE via des actions de formation,
- Analyse des dossiers réglementaires soumis à l'avis de la CLE (règle 2 du SAGE),
- Promotion de l'outil interactif AG.EAU, sensibilisation à prise en compte des zones d'expansion des crues et de l'espace de mobilité, guide « EAU »,
- Animation du GT « EAU » et lien avec la dynamique nationale portée par l'ANEB : schémas d'assainissement et pluviaux, doctrine de la CLE sur la REUSE et gestion des eaux pluviales (lien règle 2).

L'animation est estimée à 0,50 ETP valorisé à **29 566,86 €** (y compris frais indirects 20 %)

Le montant des prestations nécessaires est estimé à **1 500 € TTC**

IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLANS DE FINANCEMENT

IV.1.1.3 - Programme d'actions et plans de financement - SAGE - Animation « EAU »

L'animation et les prestations peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de :

- Subvention animation : 70 % des salaires chargés y compris frais indirects
- Subvention prestations : 50 % du montant HT

SAGE - Action Eau-Aménagement-Urbanisme

	Animation		Frais de structure 20%	Prestations
	En ETP	En € TTC		
31 067	0,5	24 639,05	4 927,81	1 500,00

Financeurs	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation + frais de structure 20 %	Prestations	Animation + frais de structure 20 %	Prestations	Animation + frais de structure 20 %	Prestations		
AEAG	70,00%		29 567		20 697		20 697	
AEAG		50,00%		1 250		625	625	
Financement extérieur							21 322	68,63%
Autofinancement							9 745	31,37%
Coût total							31 067	100,00%

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLANS DE FINANCEMENT

IV.1.1.4 - Programme d'actions et plans de financement - SAGE - Animation transfrontalière

Réactivation de la coopération transfrontalière avec l'Espagne autour des sources de la Garonne située dans le Val d'Aran, sur la base du diagnostic produit en 2022 et consolidé en 2023 avec les parties prenantes, avec un plan d'actions sur 3 ans.

En 2024 :

- Journées transfrontalières : changement climatique, inondations, sécheresse,
- Gestion hydraulique : groupe de travail dédié, hydrométrie (station de Bossost), coopération ENDESA/EDF, modalités de gestion du plan d'Arem et transit sédimentaire avec le SMGA,
- Mise en place d'un parcours pédagogique côté espagnol en partenariat avec le CD31,
- Relations diplomatiques avec la CHE et l'ACA (rencontre politique prévue).

L'animation est estimée à 0,50 ETP valorisé à **29 566,86 €** (y compris frais indirects 20 %)

Le montant des prestations nécessaires est estimé à **2 000 € TTC**

IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLANS DE FINANCEMENT

IV.1.1.4 - Programme d'actions et plans de financement - SAGE - Animation transfrontalière

L'animation et les prestations peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de :

- Subvention animation : 70 % des salaires chargés y compris frais indirects
- Subvention prestations : 50 % du montant HT

SAGE - Action Coopération transfrontalière

	Animation		Frais de structure 20%	Prestations
	En ETP	En € TTC		
31 567	0,5	24 639,05	4 927,81	2 000,00

Financiers	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation + frais de structure 20 %	Prestations	Animation + frais de structure 20 %	Prestations	Animation + frais de structure 20 %	Prestations		
AEAG	70,00%		29 567		20 697		20 697	
AEAG		50,00%		1 667		833	833	
Financement extérieur							21 530	68,20%
Autofinancement							10 037	31,80%
Coût total							31 567	100,00%

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLANS DE FINANCEMENT

IV.1.2.1 - Programme d'actions et plans de financement - SAGE - Déchets flottants

La modernisation du dégrilleur du barrage hydroélectrique de Golfech s'imposant à EDF, il y avait une possibilité de récupérer et valoriser les déchets flottants à ce niveau.

Plusieurs partenaires ont été associés dans un groupe de travail, dont le SDD82, afin de définir le contour d'un projet, qui a été retenu pour des financements dans le cadre d'un appel à projet de la Région Occitanie.

En 2024 :

- Conduite l'étude de caractérisation de la source, de la nature et la quantité annuelles des déchets flottants charriés jusqu'à Golfech, afin de dimensionner la filière de valorisation. Un financement a été obtenu de la part du CNPE (EDF) pour cela,
- Animation du groupe de travail et formalisation du projet pour la Région.

L'animation est estimée à 0,155 ETP valorisés à **9 219,05 €** (y compris frais indirects 20 %)

Le montant des prestations nécessaires est estimé à **40 000 € TTC**

IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLANS DE FINANCEMENT

IV.1.2.1 - Programme d'actions et plans de financement - SAGE - Animation thématique « déchets flottants »

L'animation et les prestations peuvent faire l'objet d'un cofinancement :

- Subvention animation AEAG : 50 % des salaires chargés y compris frais indirects (20 %)
- Subvention prestations : AEAG 30 % du montant HT ; CRO 30 % ; CNPE Golfech : 10 K€

SAGE - Déchets flottants

	Animation		Frais de structure 20%	Prestations
	En ETP	En € TTC		
49 219	0,155	7 682,54	1 536,51	40 000,00

Financiers	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation + frais de structure 20 %	Prestations	Animation + frais de structure 20 %	Prestations	Animation + frais de structure 20 %	Prestations		
CNPE Golfech		Forfait 10 k€		40 000		10 000	10 000	
Région Occitanie		30,00%		40 000		12 000	12 000	
AEAG	50,00%	30,00%	9 219	33 333	4 610	10 000	14 610	
Financement extérieur							36 610	74,38%
Autofinancement							12 610	25,62%
Coût total							49 219	100,00%

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLANS DE FINANCEMENT

IV.1.2.2 - Programme d'actions et plans de financement - SAGE - Dynamique sédimentaire

A l'échelle Inter-SAGE (en particulier NRG et BVPA), partant du constat de l'existence de secteurs excédentaires (amont) mais aussi déficitaires (aval) :

- Animation du groupe de travail pour définir et organiser les actions visant à remobiliser les graviers et galets dans la Garonne
- Pour que le GT puisse construire ces actions : maîtrise d'ouvrage d'une étude préalable à un plan d'action : diagnostic robuste à l'échelle de la Garonne dans son ensemble; identification des secteurs déficitaires... Cette étude a été engagée en 2023 suite à un travail partenarial important pour la rédaction du CCTP, dont le RETEX Rhône.
- Elaboration d'un plan de gestion coordonné des barrages avec EDF, les services de l'Etat et les syndicats gemapiens concernées (SMGA, SMGALT...)

L'animation est estimée à 0,395 ETP valorisé à **23 377,33 €** (y compris frais indirects 20 %)

Le montant des prestations nécessaires est estimé à **57 450 € TTC**

IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLANS DE FINANCEMENT

IV.1.2.2 - Programme d'actions et plans de financement - SAGE - Animation « dynamique sédimentaire »

L'animation et les prestations peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de :

- Subvention animation : 50 % des salaires chargés y compris frais indirects (20 %)
- Subvention prestations : 50 % du montant HT

SAGE - Action dynamique sédimentaire

	Animation		Frais de structure 20%	Prestations (solde étude commencée en 2023)
	En ETP	En € TTC		
80 828	0,395	19 481,28	3 896,26	57 450,00

Financeurs	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation + frais de structure 20 %	Prestations	Animation + frais de structure 20 %	Prestations	Animation + frais de structure 20 %	Prestations (pour mémoire aide notifiée en 2023)		
AEAG	50,00%	50,00%	23 378		11 689		11 689	
AEAG	50,00%	50,00%		47 875		23 938	23 938	
Financement extérieur							35 626	44,08%
Autofinancement							45 201	55,92%
Coût total							80 828	100,00%

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLANS DE FINANCEMENT

IV.1.2.3 - Programme d'actions et plans de financement - SAGE - Animation thématique Milieux aquatiques et humides

- Poursuite du déploiement de la stratégie zones humides sur les CG du SAGE. En 2024, validation des résultats sur PTGA + CG n° 2 et début de la concertation sur Garonne Girondine => Valorisation des résultats sur CG 4 et 5,
- Communication/sensibilisation : révision guide ZH, maquette 3D pour montrer les fonctionnalités ZH / animation journées mondiales zones humides,
- Engagement de la disposition IV.8 du SAGE sur les services socio-économiques rendus par les zones humides : écriture du CCTP avec le GT dédié,
- Contribution au groupe national zones humides et réseau des CATZH Garonne,
- Assurer la traduction opérationnelle des principes de protection et de gestion dans les programmes d'actions locaux (PPG, PAPI, PLUi...) et analyse des dossiers réglementaires (règle et dispositions ZH); groupe de travail avec les 7 DDT du SAGE.

Pour 2024 :

L'animation est estimée à 0,815 ETP valorisé à **46 654,71€** (y compris frais indirects 20 %)

Le montant des prestations nécessaires est estimé à **8 003 € TTC**

IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLANS DE FINANCEMENT

IV.1.2.3 - Programme d'actions et plans de financement - SAGE - Animation thématique Milieux aquatiques et humides

L'animation et les prestations peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de :

- Subvention animation : 50 % des salaires chargés y compris frais indirects (20 %)
- Subvention prestations : 50 % du montant HT

SAGE - Volet zones humides

	Animation		Frais de structure 20%	Prestations
	En ETP	En € TTC		
54 658	0,815	38 878,92	7 775,78	8 003,00

Financiers	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation + frais de structure 20 %	Prestations	Animation + frais de structure 20 %	Prestations	Animation + frais de structure 20 %	Prestations		
AEAG	50,00%		46 655		23 327		23 327	
AEAG		50,00%		7 211		3 606	3 606	
Financement extérieur							26 933	49,28%
Autofinancement							27 725	50,72%
Coût total							54 658	100,00%

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLANS DE FINANCEMENT

IV.3 - Programme d'actions et plans de financement - SAGE - LIFE Eau et Climat

Engagé en septembre 2020 pour 4 ans, le projet LIFE Eau et Climat arrivera à son terme en 2024. Ses conclusions devraient permettre de calibrer la révision du SAGE. Les premiers enseignements avaient utilement pu alimenter les SAGE NRG et BVPA (phases prospectives), les analyses portant sur l'Inter-SAGE.

En 2024 :

- Finalisation de l'étude socio-économique avec ateliers de concertation territorialisés,
- Tenue d'un webinaire de restitution du projet (à l'image du webinaire de lancement),
- Alimentation du volet Climat de l'Observatoire Garonne et production d'un mémento,
- Valorisation des résultats du projet en particulier sur la Commission géographique n° 2,
- Participer au montage d'une candidature pour un LIFE « adaptation » avec l'OIEAU,
- Mise en réseau des PCAET des SAGE.

L'animation est estimée à 0,935 ETP valorisé à **62 082,04 €** (y compris frais indirects 20%)

Le montant des prestations nécessaires est estimé à **63 623 € TTC**

IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLANS DE FINANCEMENT

IV.3 - Programme d'actions et plans de financement - SAGE - Life Eau & Climat

L'animation et les prestations font l'objet d'un cofinancement :

- De la part de l'Europe : financement à 55% TTC (animation et prestations)
- De la part de l'AEAG : aide à 25% (animation et prestations)

SAGE 2024 - Animation LIFE "Eau et Climat"

Coût total de l'action € TTC	Animation		Frais de structure 20%	Prestations en € TTC
	En ETP	En € TTC		
125 705	0,935	51 735,03	10 347,01	63 623,00

Financiers	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Animation + frais de structure 20 %	Prestations	Animation + frais de structure 20 %	Prestations	Animation + frais de structure 20 %	Prestations		
Europe	55,00%	55,00%	62 082	63 623	34 145	34 993	69 138	
AEAG	25,00%		62 082		15 521	0	15 521	
AEAG		25,00%		50 019	0	12 505	12 505	
AEAG		25,00%		3 000	0	750	750	
Financement extérieur							97 913	78%
Autofinancement							27 792	22%
Coût total							125 705	100%

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

IV.2 - Programme d'actions et plans de financement - Animation Natura 2000 « Garonne en Occitanie »

L'année 2024 sera consacrée à :

- Suite à l'évaluation des 5 DOCOB débiter la révision en commençant par une actualisation des habitats naturels (convention financière supplémentaire),
- Soutenir des agriculteurs à travers la démarche Natura 2000 (MAEC) - 2^{ème} année des PAEC Garonne amont et aval + PAEC Hers,
- Poursuivre l'animation territoriale avec la mise en place et le suivi de contrats N2000, et poursuivre le volet communication/sensibilisation (mallette pédagogique),
- Poursuivre l'animation multi-acteurs et territorialisée : animation territoriale du SMEAG sur la Garonne 31 - 5 collectivités et 6 AMO,
- Veiller à l'articulation des différentes politiques. Lien avec le SAGE, la politique poissons migrateurs et le projet LIFE Nature Garonne.

Pour 2024 :

L'animation est constante avec 3,09 ETP (617,5 jrs) valorisés à **212 859,32€ (barèmes région + marché AMO attribué 110 380 €)**

Le montant des prestations (hors AMO) nécessaires est estimé à **8 069,01€ TTC**

IV.2 - Programme d'actions et plans de financement - Animation Natura 2000 « Garonne en Occitanie »

Révision des DOCOB avec financement FEADER à 100%

- Etablissement de conventions avec 3 partenaires :
 - Nature en Occitanie pour partie Garonne et Pique,
 - L'AREMIP pour la Neste,
 - et l'ANA-CEN d'Ariège pour les cours d'eau Ariégeois.
 - Avec chaque association : rédaction d'une convention cadre de 3 ans (2024-2026) et d'une convention opérationnelle annuelle
 - Travail en cours avec le Conservatoire Botanique National (CBN) et la Région pour dimensionner et phaser les travaux de révision des habitats (1^{ère} étape)
- => Actions menées en 2024 dépendantes des financements accordés par la Région Occitanie (reste à charge nul pour le SMEAG)**

IV.3 - Programme d'actions et plans de financement - Natura 2000 « Garonne en Nouvelle-Aquitaine »

L'année 2024 sera consacrée à :

- Suivre la procédure officielle d'extension du périmètre, travail engagé depuis 2019 - consultation officielle des services de l'Etat début 2024,
- Finaliser l'évaluation du DOCOB débutée en 2023 et préparer avec les partenaires la révision des DOCOB à partir de 2025,
- Continuer à soutenir des agriculteurs à travers la démarche Natura 2000 (MAEC) en fonction des enveloppes d'aides disponibles,
- Poursuivre l'animation territoriale avec la mise en place et le suivi de contrats N2000, et poursuivre le volet communication/sensibilisation,
- Veiller à l'articulation des différentes politiques. Lien avec le SAGE et la politique poissons migrateurs.

Pour 2024 et 2025 (fin du 4^{ème} cycle) :

L'animation est constante avec 1,15 ETP (230 jrs) valorisé à **58 477,67 € (barème région)**

Le montant des prestations nécessaires est estimé à **13 553,38 € TTC.**

IV.3 - Programme d'actions et plans de financement - Natura 2000 « Garonne en Nouvelle-Aquitaine »

L'animation et les prestations font l'objet d'un cofinancement de la part du FEADER à hauteur de :

- Subvention animation et prestations : 80 % des salaires chargés y compris frais indirects (20,5 % : 15 % frais de structure + 5,5 % de déplacement).

Année 2024 :

	Taux d'aides		Assiette retenue sur barèmes (demande de financement) TTC		Montant de l'aide défini par barème (demande de financement)		Montant total d'aide € TTC (barèmes)	taux de financement théorique (demande de financement)	
	objet		objet		objet				
Financeurs	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations			
EUROPE-FEADER	80%	80%	61 274,43 €	13 553,38 €	49 019,54 €	10 842,70 €	59 862,25 €	80,00%	
							Financements extérieurs	59 862,25 €	80,00%
							Auto-financement théorique	14 965,56 €	20,00%
							Coût total théorique	74 827,81 €	100,00%

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

IV.3 - Programme d'actions et plans de financement - Natura 2000 « Garonne en Nouvelle-Aquitaine »

Année 2025 = 2024

	Taux d'aides		Assiette retenue sur barèmes (demande de financement) TTC		Montant de l'aide défini par barème (demande de financement)		Montant total d'aide € TTC (barèmes)	taux de financement théorique (demande de financement)	
	objet		objet		objet				
	Financiers	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation			Prestations
EUROPE-FEADER	80%	80%	61 274,43 €	13 553,38 €	49 019,54 €	10 842,70 €	59 862,25 €	80,00%	
							Financements extérieurs	59 862,25 €	80,00%
							Auto-financement théorique	14 965,56 €	20,00%
							Coût total théorique	74 827,81 €	100,00%

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLANS DE FINANCEMENT

IV.4 - Programme d'actions et plans de financement - Observatoire Garonne

L'année 2024 sera consacrée à l'amélioration et au développement de ce nouvel outil. Pour cela, 4 orientations ont été choisies :

- La poursuite des développements informatiques ayant pour objectifs de perfectionner le site actuel,
- L'intégration de nouvelles thématiques à savoir :
 - Paysage,
 - Inondation,
 - Changements climatiques.
- Création d'un outil numérique de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion d'étiage Garonne Ariège,
- Mise à jour des indicateurs et des données intégrés dans l'observatoire.

Le travail (fonctionnement général du site, nouveaux développements, amélioration ergonomique) est estimé à 0,415 ETP (83 jrs) valorisé à **29 754,37 €**.

Le montant des prestations nécessaires est estimé à **16 592,64 € TTC**.

IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLANS DE FINANCEMENT

IV.4 - Programme d'actions et plans de financement - Observatoire Garonne

L'animation et les prestations peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de :

- Subvention animation : 50 % des salaires chargés y compris frais indirects (20 %)
- Subvention prestations : 50 % du montant HT

Observatoire 2024

Coût total de l'action € TTC	Animation		Frais de structure 20%	Prestations en € TTC
	En ETP	En € TTC		
46 347	0,415	24 795,31	4 959,06	16 592,64

Financeurs	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Animation + frais de structure	Prestations HT	Animation + frais de structure	Prestations HT	Animation + frais de structure	Prestations HT		
AEAG	50,00%	50,00%	29 754,37		14 877	0	14 877	
AEAG	50,00%	50,00%		13 827	0	6 914	6 914	
Financement extérieur							21 791	47%
Autofinancement							24 556	53%
Coût total							46 347	100%

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

IV.5 - Programme d'actions et plans de financement - Animation « Poissons migrateurs amphihalins »

L'année 2024 sera consacrée à :

- Poursuivre la coordination des différents acteurs ; organisation d'une réunion avant l'été pour valider/redéfinir les axes de travail du groupe migrateurs,
- Poursuivre la réflexion sur la stratégie saumon définie en 2022 ; favorisation de l'axe Ariège, restauration des frayères sur l'Ariège, question du repeuplement Garonne,
- Suivre l'étude engagée par l'Agence de l'eau fin 2023 sur l'impact des pollutions sur la montaison des saumons, entre Golfech et Toulouse Bazacle,
- Suivre les différentes études/travaux en cours sur l'ensemble des espèces migratrices sur le bassin Garonne et autres travaux associés (ex : pêche silure).

Le travail (fonctionnement général du site, nouveaux développements, amélioration ergonomique) est estimé à 0,33 ETP (64 jrs) valorisé à **25 212,01€**.

Le montant des prestations nécessaires est estimé à **1 000 € TTC**.

IV.5 - Programme d'actions et plans de financement - Animation « Poissons migrateurs amphihalins »

L'animation et les prestations peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de :

- Subvention animation : 50 % des salaires chargés y compris frais indirects (20 %).
- Subvention prestations : 50 % du montant HT

MIGRATEURS 2024

Coût total de l'action € TTC	Animation		Frais de structure	Prestations en € TTC
	En ETP	En € TTC		
26 212	0,330	21 010,01	4 202,00	1 000,00

Financeurs	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Animation + frais de structure	Prestations HT	Animation + frais de structure	Prestations HT	Animation + frais de structure	Prestations HT		
AEAG	50,00%	50,00%	25 212	833	12 606	417	13 023	
					Financement extérieur		13 023	50%
					Autofinancement		13 189	50%
					Coût total		26 212	100%

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

IV.6 - Programme d'actions et plans de financement - PEP PAPI Garonne Girondine

En 2024, poursuite de l'animation et de la mise en œuvre du PEP PAPI en vue de l'élaboration du PAPI fin 2024. L'animation consiste à :

- Poursuivre l'information et la concertation des parties prenantes,
- Etablir la stratégie concertée de réduction de la vulnérabilité du territoire,
- Elaborer le programme d'action du PAPI pour les 6 ans à venir,
- Assurer le suivi technique, administratif et financier du PEP.

et nécessite une équipe d'animation constituée autour de la cheffe de projet, estimée à **1,25 ETP (250 jours) valorisés à 122 028,47 €** (salaires chargés prévisionnels pour 2024), y compris frais indirects associés (20 %)

La mise en œuvre du PEP pour le SMEAG consistera à poursuivre les actions suivantes :

- FA 0.2 et 1.5 : marché d'AMO pour la concertation, la sensibilisation et la communication pour le PEP, ainsi que l'élaboration du PAPI ; Cela représente un **reste à engager d'un montant de 76 895 €** (rattaché aux précédents BP),
- FA 1.8 : Elaboration du volet inondation de l'observatoire Garonne (Régie),

et à engager les actions structurantes nécessitant un prestataire :

- FA 1.9 : mise à jour du modèle hydraulique des crues de la Garonne girondine,
- FA 5.2 : Diagnostic de vulnérabilité du territoire en vue de programmer des diagnostics ciblés et des travaux de réduction de la vulnérabilité dans le PAPI,

Pour un **coût global estimé à 35 000 € TTC**

IV.6 - Programme d'actions et plans de financement - PEP PAPI Garonne Girondine

L'animation et les prestations peuvent faire l'objet d'un cofinancement à hauteur de :

- Pour l'animation :
 - via le FPRNM : 50 % des salaires chargés sans frais indirects (soit une base de 101 690 €)
 - via le Fond Vert : 15 % des salaires chargés sans frais indirects
 - via l'Agence de l'Eau : 15 % des salaires chargés et frais indirects associés (20 %)
- Pour les prestations via le FPRNM : 50 % du montant TTC
 via le Fond Vert : 10 à 15 % du montant TTC
 via l'Agence de l'Eau : en fonction de leur nature

PAPI 2024 - Mise en œuvre du PEP au PAPI

Coût total de l'action € TTC	Animation		Frais de structure	Prestations en € TTC
	En ETP	En € TTC		
157 028	1,250	101 690,39	20 338,08	35 000,00

Financiers	Taux d'aide		Assiette retenue			Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Animation	Prestations	Animation	Animation + frais de structure 20 %	Prestations	Animation	Prestations		
Etat (FPRNM)	50,00%	50,00%	101 690		35 000	50 845	17 500	68 345	
Etat (Fonds vert)	15,00%	0,00%	101 690			15 254	0	15 254	
AEAG	15,00%	30,00%		122 028		18 304	0	18 304	
Financement extérieur								101 903	65%
Autofinancement								55 125	35%
Coût total								157 028	100%

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

IV.7 - Programme d'actions et plans de financement - Communication générale

La communication s'articule autour de :

- La communication institutionnelle générale,
- La communication sur les projets du SMEAG.

Aujourd'hui, les actions de communication sont assurées par deux agents :

- La responsable de la communication pour 40 % de son temps (60 % étant sur les ressources humaines),
- Un agent recruté en contrat d'apprentissage en master 2 « Communication et territoires ».

La communication sera ciblée et régulière auprès des élus et acteurs concernés, sous forme de :

- Contribution à l'élaboration de la stratégie de communication des projets portés par la collectivité,
- Mise en œuvre la stratégie numérique, en concordance avec la stratégie de communication, en direction des acteurs institutionnels et auprès du grand public,
- Mise à jour des plaquettes d'information, fiches techniques, flyers pour des journées de terrain,
- Numérique / Soutien à l'élaboration de Newsletters,
- Organisation d'ateliers valorisant les projets auprès des acteurs locaux.

IV.7 - Programme d'actions et plans de financement - Communication générale

Les prestations (rapport d'activités et « Chroniques Garonne » s'élèvent à 30 893 €.

La réalisation et la diffusion des « Chroniques de Garonne » peuvent faire l'objet d'un financement de l'agence de l'eau à hauteur de 50 % calculé sur le montant HT.

Sera également valorisé à hauteur de **3 829,76 €** le temps passé (salaires chargés prévisionnels pour 2024, y compris frais indirects associés (20 %) par :

- Franck SOLACROUP (direction) pour 3 jours,
- Marianne GINESTA (Communication) pour 4 jours.

PS: D'autres actions de communication spécifiques aux actions décrites précédemment pourront faire également l'objet de financement de l'agence de l'eau

Communication 2024

Coût total de l'action € TTC	Animation		Frais de structure 20%	Prestations en € TTC
	En ETP	En € TTC		
17 166	0,415	3 191,47	638,29	13 336,00

Financeurs	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Animation + frais de structure	Prestations HT	Animation + frais de structure	Prestations HT	Animation + frais de structure	Prestations HT		
AEAG	50,00%		3 829,76		1 915	0	1 915	
AEAG		50,00%		11 113	0	5 557	5 557	
Financement extérieur							7 472	44%
Autofinancement							9 694	56%
Coût total							17 166	100%

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE
DU
COMITÉ SYNDICAL DU 5 AVRIL 2024**

Merci de votre attention